

punie des peines prévues à l'article 10 de l'arrêté du 24 janvier 1874.

Art. 3. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, inséré au *Messageur* et au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 25 février 1875.

Signé : O^{ve} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.i.f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.

N^o 49. — *ARRÊTÉ du 25 février 1875 admettant en franchise des droits d'octroi de mer les appareils plongeurs et tous engins devant servir à la culture ou à la pêche des nacres.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu la demande faite à l'administration en vue de l'introduction, en franchise de droits d'octroi, d'appareils plongeurs devant servir à la pêche des nacres, ainsi qu'à l'exploitation de parcs pour les huîtres perlières dans les îles Tuamotu ;

Considérant qu'il convient pour le développement des richesses de la mer aux Tuamotu, et s'il y a lieu sur les autres points des Etablissements français et du Protectorat, d'accorder des avantages analogues à ceux consentis au profit de l'industrie agricole ;

Sur le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;
Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Seront admis en franchise de droits d'octroi de mer les appareils plongeurs et tous engins devant servir à la pêche des nacres ou à la culture des parcs à huîtres perlières dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié au *Messageur* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 25 février 1875.

Signé : O^{ve} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.i.f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.